



Acte rendu exécutoire après dépôt
En préfecture du 8.12.15
Et publication en mairie du 11.12.15



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2015 À 17H00

L'an deux mille quinze, le neuf décembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le deux décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire

Conseillers
Municipaux en
exercice : 29

Présents : 22

Représentés : 5

Votants : 27

- **Étaient Présents :** Monsieur André BEZZINA, Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Monsieur Jean-Paul GEAY, Madame Pasquale HATTEMBERG, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Anne RAINAUD, Monsieur André BIANCHERI, Madame Monique LAUGIER, Monsieur Joseph COSENTINO, Madame Christiane FROUTE, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur Régis BELLI, Madame Claudine KHOKLOV, Monsieur Jean-François GIAUME, Madame Isabelle PALAZZOLI, Madame Gisèle AMEDEO, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCELLI, Monsieur Richard CONTE,

Absents avec procurations :

Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI donne procuration à Madame Claudine KHOKHLOV
Monsieur Robert BOJANOVICH donne procuration à Madame Catherine BARRAJA
Monsieur Florian VIALLA donne procuration à Monsieur le Maire
Monsieur Bernard REBUFFEL donne procuration à Madame Christiane FROUTE
Madame Patricia DEGUS donne procuration à Monsieur Richard CONTE

Absents excusés :

Monsieur Cédric CIRASA
Madame Marie-Paule ZANOTTI

Monsieur Régis BELLI est élu secrétaire de séance

3 / OBJET : BUDGET PRIMITIF 2016 – PARCS DE STATIONNEMENT WILSON, MARINIÈRES, BARMASSA

Monsieur Jean-Paul GEAY, Adjoint au Maire, expose à ses collègues

Le projet de Budget Primitif 2016 pour les Parcs de stationnement Wilson, Marinières et Barmassa était joint en annexe de l'ordre du jour.

La vue d'ensemble est la suivante :

- Section d'exploitation :	700.000,00 €
- Section d'investissement :	233.810,00 €

Il s'agit d'un budget primitif prévisionnel qui se décompose comme suit :

Section d'exploitation d'un montant de 700.000,00€.

Les dépenses d'exploitation comprennent notamment :

- Les remboursements des salaires et charges des agents transférés de la SPLV pour la somme de 150.000 €,
- Les différentes charges de fonctionnement des parkings repris en régie municipale pour la somme de 301.500 €,
- Les intérêts des emprunts pour l'acquisition en VEFA du parking de la Barmassa pour un montant de 14.190 €,
- Les dotations aux amortissements pour un montant de 46.525 €,
- Un prélèvement de 187.285 € pour transfert à la section d'investissement.

Les recettes d'exploitation

- Les produits des différents parkings pour la somme prévisionnelle de 700.000 €.

La section d'investissement, d'un montant de 233.810,00 €.

Les dépenses d'investissement comprennent :

- Le remboursement en capital de l'emprunt pour 116.271 €,
- Les dépenses prévisionnelles sur les travaux et acquisitions des différents parkings, soit la somme de 117.539 €.

Les recettes d'investissement comprennent :

- Le virement de la section d'exploitation pour 187.285 €,
- La dotation aux amortissements pour 46.525 €.

PREF 06

Il leur propose d'adopter ce budget primitif.

2015

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à 23 voix pour, 2 abstentions (Monsieur Richard CONTE, Madame Patricia DEGUS) et 2 voix contre (Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI)

ADOpte



Le Maire,

Pr. Christophe TRQJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives

